

MASTER MENTION MUSICOLOGIE PARCOURS MAAPT

(MUSIQUES APPLIQUEES AUX PROJETS
TERRITORIAUX)

GUIDE DES ETUDES
2022-2027

SOMMAIRE

Objectifs généraux de la formation.....	1
Connaissances dispensées	1
Compétences visées.....	2
Débouchés professionnels	2
Modalités d'accès.....	3
Conditions d'admissibilité Master 1.....	3
Conditions d'admissibilité Master 2	3
Admission en Master 1 ou Master 2.....	3
Tests d'admissibilité	4
A. Pratique musicale (8')	4
B. Déchiffrage (5').....	4
C. Commentaire (45').....	4
D. Entretien (20')	4
Frais de scolarité	5
formation initiale.....	5
formation continue	5
Organisation de la formation	6
Master 1.....	8
Semestre 1.....	8
UE1.1 Pratiques musicales collectives.....	8
UE1.2 Analyse d'un territoire.....	9
UE1.3 Connaissance de l'environnement professionnel.....	9
UE1.4 Langue.....	10
UE1.5 Renfort en Musicologie.....	11
Semestre 2.....	11
UE2.1 Pratiques musicales collectives.....	11
UE2.2 Développement local et partenariat	12
UE2.3 Musicologie appliquée.....	13
UE2.4 Connaissance de l'environnement professionnel.....	14
Master 2.....	16
Semestre 3.....	16
UE1.1 Pratiques musicales collectives.....	16
UE1.2 Développement local et partenariat	17
UE1.3 Connaissance de l'environnement professionnel.....	18
UE1.4 Langue.....	19
UE1.5 Initiation à la Recherche	19
Semestre 4.....	20
UE2.1 Développement local et partenariat	20

UE2.2	Connaissance de l'environnement professionnel.....	20
UE2.3	Initiation à la Recherche	22
	Modalités d'évaluation et de certification.....	23
	Calendrier universitaire.....	23
	Contacts	23
	Règles de vie du CFMI.....	24

Le parcours Musiques Appliquées Aux Projets Territoriaux (MAAPT) est l'un des trois parcours du Master mention Musicologie au sein de l'offre de formation de l'UFR LESLA (Lettres, Sciences du Langage et Arts) de l'Université Lumière Lyon 2.

Le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI), fortement impliqué dans les pratiques collectives et les démarches de transmission par la pratique, en lien avec les collectivités territoriales et le milieu associatif, est porteur de l'organisation du parcours MAAPT, en étroite concertation avec le département de Musique & Musicologie.

Les étudiantes et étudiants bénéficient du réseau des partenaires du CFMI dans des esthétiques musicales diversifiées (musiques savantes, traditionnelles, actuelles...) tout au long du parcours.

Centré sur les pratiques musicales collectives et la mise en œuvre de projets partenariaux, le parcours MAAPT du Master mention Musicologie forme des musiciennes et musiciens professionnels à développer des projets d'action culturelle à différentes échelles de territoires (selon une définition administrative, géographique, sociologique...) et à destination de tous les types de publics (musiciennes et musiciens amateurs, habitantes et habitants, usagères et usagers d'un espace socio-culturel...).

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Création, interprétation, intervention à l'école, enseignement spécialisé, médiation culturelle et artistique... autant de branches d'abord différentes du métier de musicien.ne qui s'entremêlent de plus en plus au cours d'une même carrière. En effet, les musiciennes et musiciens professionnels sont de plus en plus nombreux à souhaiter assurer, à côté de la scène ou de la salle de classe, des interventions musicales dans des contextes d'action culturelle.

Pour préserver les identités professionnelles, il est important d'accompagner la complémentarité des postures et de permettre à chacune et chacun des acteurs d'un projet artistique et culturel de territoire de disposer d'un socle de compétences afin de coopérer dans de bonnes conditions.

Être à l'écoute des évolutions des pratiques professionnelles conduit aussi à s'interroger sur le nécessaire dialogue avec les pratiques amateurs ou encore à redéfinir les modes de transmission.

CONNAISSANCES DISPENSEES

- Méthodologie de projets artistiques transversaux et partenariaux (conception, mise en œuvre, réalisation et évaluation)
- Politiques de démocratisation de la culture
- Environnement juridique de la musique
- Sociologie des publics
- Musicologie appliquée
- Médiation de l'art et la culture
- Techniques de conduite de groupes
- Méthodologie de l'enquête de territoire
- Méthodologie de rédaction d'un dossier de recherche et rapport de stage

L'acquisition de connaissances disciplinaires solides mises en application dans le cadre d'expériences de terrain permet aux étudiant.es de développer leur esprit critique et leur capacité d'analyse.

COMPETENCES VISEES

- Développer des pratiques musicales (interprétation, composition, écriture, arrangement...) dans le cadre de démarches collectives de création
- Relier son expression artistique personnelle à un projet culturel, éducatif, social, territorial...
- Développer sa capacité à travailler en transversalité
- Acquérir des compétences d'intervention dans des contextes d'action culturelle, auprès de différents publics, en résonance avec une prestation artistique
- Conduire, mettre en œuvre et valoriser un projet artistique sur un territoire
- Maîtriser les enjeux d'un territoire en termes de politiques culturelles
- Transférer des compétences et connaissances vers le développement territorial
- Être un appui à la transformation en contexte professionnel.

A l'issue du Master 2 parcours MAAPT, les étudiant.es ont vocation à s'insérer sur le marché du travail, ils/elles sont en capacité de mettre en œuvre les missions suivantes :

- Concevoir et porter des projets artistiques et culturels à destination de tous les publics : coordination d'actions culturelles, création musicale participative et/ou mise en œuvre d'un projet culturel de territoire
- Être musicienne et musicien professionnel, ressource en éducation artistique et culturelle EAC), capable de coopérer avec d'autres actrices/acteurs d'un projet et/ou d'un territoire
- Coordonner un projet artistique au sein d'un établissement d'enseignement artistique et/ou sur un territoire

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

En appui sur :

- Le référentiel du métier de musicien-intervenant,
- Le référentiel du diplôme d'Etat de professeur de musique,
- Le référentiel de compétences du métier d'artiste interprète du spectacle vivant,

Le parcours MAAPT vise à accompagner les évolutions professionnelles des métiers de musicienne et musicien intervenant, professeure et professeur de musique, musicienne et musicien interprète, compositrice et compositeur... en tant que personnes ressources sur un territoire inscrivant leur action dans le cadre d'une politique locale d'éducation artistique et culturelle.

Exemples de métiers : musicienne ou musicien intervenant ou enseignante et enseignant artistique portant un projet de territoire, coordinatrice ou coordinateur d'équipe de musiciennes et musiciens intervenants, musicienne ou musicien portant un projet de territoire, chargée ou chargé d'éducation artistique et culturelle, référente ou référent du

schéma départemental des enseignements artistique, chargée ou chargé de la mise en œuvre d'une convention territoriale d'éducation artistique...

Le parcours MAAPT permet également aux musiciennes ou musiciens de développer des compétences pour se tourner vers la gestion de projet culturel au travers des métiers du développement artistiques et culturel à l'échelon territorial.

Exemple de métiers : chargée ou chargé d'action culturelle dans un conservatoire, chargée ou chargé d'éducation artistique et culturelle, chargée ou chargé de développement culturel ou chargée ou chargé de projet au sein de la direction des affaires culturelles d'une collectivité territoriale, d'un établissement de spectacle vivant ou d'une association ...

Sous condition d'une solide expérience professionnelle, le parcours MAAPT permet de prétendre à des fonctions de direction d'établissement d'enseignement artistique.

MODALITES D'ACCES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE MASTER 1

- Formation Initiale :
 - Licence de Musicologie
 - Tout autre licence ou diplôme de niveau bac + 3 (DUMI, DE...) nécessite une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels). Les diplômes étrangers sont pris en considération.
- Formation Continue :
 - Diplômes mentionnés ci-dessus
 - VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) pour les professionnels en reprise d'études n'étant pas titulaire des diplômes demandés.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE MASTER 2

- Formation Initiale :
 - Master 1 de Musicologie
 - Tout autre Master 1 ou diplôme de niveau bac + 4 nécessite une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels). Les diplômes étrangers sont pris en considération.
- Formation Continue :
 - Diplômes mentionnés ci-dessus
 - VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) pour les professionnels en reprise d'études n'étant pas titulaire des diplômes demandés.

ADMISSION EN MASTER 1 OU MASTER 2

- Pré-sélection sur dossier (CV, diplômes, lettre de motivation, vidéo de 3 à 5mn présentant le candidat dans une situation de pratique musicale individuelle ou en groupe)
- Admission sous condition de réussite aux tests d'admissibilité

TESTS D'ADMISSIBILITE

A. PRATIQUE MUSICALE (8')

Interprétation de deux pièces musicales (vocale et/ou instrumentale) librement choisies et préparées par la candidate ou le candidat. Il a la possibilité de se faire accompagner par les musiciennes ou musiciens de leur choix. Durée globale attendue 8mn environ.

Le jury sera particulièrement attentif à ce que les deux pièces soient très différentes (style, registre, genre, époque...) et à ce qu'au moins l'une des deux pièces soit une « création » du candidat (composition ou improvisation ou transcription ou arrangement...).

La candidate ou le candidat présentera oralement les deux pièces choisies au jury en les situant brièvement (dans un contexte esthétique, géographique, historique, social, culturel...) et en expliquant son choix.

B. DÉCHIFFRAGE (5')

La candidate ou le candidat devra déchiffrer à vue un court texte musical en clé de sol ou en clé de fa (au choix de la candidate ou du candidat) en le restituant le plus complètement possible, selon son choix, vocalement ou instrumentalement au jury.

L'interprétation vocale peut être accompagnée par la candidate ou le candidat (grille harmonique en chiffage américain sur le texte).

C. COMMENTAIRE (45')

Commentaire écrit (2 pages) d'une citation ou d'un court texte (de la taille d'un paragraphe) portant sur une question musicologique.

- Epreuve en loge

Le jury sera autant attentif au fond qu'à la forme.

D. ENTRETIEN (20')

Au cours d'un échange avec le jury, la candidate ou le candidat :

- Présentera la pertinence de la formation par rapport à son parcours universitaire ou professionnel, à ses projets et/ou à ses fonctions présentes.
- Exposera ses attentes et ses motivations quant à la formation en indiquant notamment quels sont les enjeux du développement culturel local qu'il souhaitera approfondir dans le cadre de cette formation en argumentant ses propos (les propos peuvent être étayés par des références à des lectures).

Pendant cet entretien, le jury sera particulièrement attentif à la qualité de la communication et de l'expression de la candidate ou du candidat.

La commission pédagogique qui valide l'admission des candidats au parcours MAAPT du Master mention Musicologie est présidée par Muriel Joubert, responsable de la mention Musicologie. Diakha Sow, responsable du parcours MAAPT, des enseignantes et enseignants-chercheurs et des professionnelles et professionnels chargés de cours complètent cette instance.

FRAIS DE SCOLARITE

FORMATION INITIALE

Les frais de scolarité correspondent aux droits d'inscription à l'université.

Par année de formation (prix en vigueur en juillet 2022) :

- Master seul : 250 €
- Double cursus DUMI/Master : 366 € (master 250 € + DUMI tarif réduit 116 €)

A ces frais s'ajoute une contribution « Vie Étudiante des Campus » (conformément à la nouvelle loi Ore) : 92 €. Les boursiers en sont exemptés.

La demande de bourse pour l'année suivante s'effectue par internet sur le site du CROUS entre le 15 janvier et le 15 mai. Les étudiant.es boursier.es de l'enseignement supérieur sont exonérés de leurs droits d'inscription sur présentation de la notification conditionnelle de bourse de l'Académie de Lyon. La **notification définitive d'attribution** permettra la mise en paiement de votre bourse.

En cas de difficultés financières, prendre contact auprès des assistantes et assistants sociales du CROUS : 59 rue de la Madeleine - Lyon 7^e - Tél. 04 72 80 13 25

FORMATION CONTINUE

Les professionnels souhaitant changer de métier ou évoluer professionnellement en reprenant des études après plus de deux ans d'interruption relèvent de la formation continue alors même qu'ils suivent le cursus classique du parcours MAAPT selon le rythme de la formation initiale.

Il n'existe pas de cursus aménagé pour la formation continue pour le Master mention Musicologie parcours MAAPT.

De nombreuses informations générales sont accessibles, sous la forme d'une Foire Aux Questions, sur le site de l'Université : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/foire-aux-questions-formation-continue>

Les tarifs sont différents de la formation initiale :

- Tarifs 2025-2026 (tarifs susceptibles d'être modifiés l'année suivante) :
 - Coût Master 1 : 5 250 euros
 - Coût Master 2 : 5 775 euros.

Il est possible de bénéficier d'une exonération qui varie en fonction des revenus et du quotient familial allant jusqu'à 90% du tarif annoncé ci-dessus.

Un simulateur de cette exonération est proposé : https://divetudes.univ-lyon2.fr/SCFC/Outil_Calcul.php

Les étudiantes et étudiants en congés individuels de formation doivent prendre contact avec Clémentine Bertrand, responsable de scolarité au CFMI, avant leur inscription sur la plateforme eCandidat.

Contact : clementine.bertrand@univ-lyon2.fr ou 04.78.29.07.21

ORGANISATION DE LA FORMATION

509 h d'enseignements et 450 h minimum de stage professionnel sur deux années (M1 et M2).

Certains enseignements sont mutualisés avec le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) et/ou les autres parcours de la mention Musicologie.

	Code UE/EP	Intitulé	Volume heures		ECTS
S1			147h		30
	UE1.1	Pratique musicale collectives	39h		9
	EP1.1A	<i>Création collective</i>	21h	TD	
	EP1.1B	<i>Présence scénique</i>	6h	TD	
	EP1.1C	<i>Pratique vocale collective</i>	12h	TD	
	UE1.2	Analyse d'un territoire	20h		9
	EP1.2A	<i>Suivi enquête de territoire</i>		TD	
	EP1.2B	<i>Méthodologie enquête de territoire</i>	20h	TD	
	UE1.3	Connaissance de l'environnement professionnel	46h		9
	EP1.3A	<i>Panorama des institutions et des politiques culturelles française</i>	21h	TD	
	EP1.3B	<i>Environnement juridique des arts (Musique)</i>	15h	TD	
	EP1.3C	<i>Regards sur l'actualité culturelle</i>	10h	TD	
	UE1.4	Langue 1	20h		3
	EP1.4A	<i>Anglais</i>	20h	TD	
	UE1.5	Renfort en Musicologie	22h		0
	EP1.5A	<i>Histoire de la Musique</i>	22h	CM	
S2			139,5h		30
	UE2.1	Pratique musicale collectives	36h		8
	EP2.1A	<i>Transmission par la pratique</i>	21h	TD	
	EP2.1B	<i>Le collectage au service d'un projet artistique</i>	15h	TD	
	UE2.2	Développement local et partenariat	53h		8
	EP2.2A	<i>Projet artistique et développement local</i>	12h	TD	
	EP2.2B	<i>Médiations sur les territoires</i>	9h	TD	
	EP2.2C	<i>Politiques culturelles des territoires</i>	12h	TD	
	EP2.2D	<i>Ouvertures Professionnelles</i>	20h	TD	
	UE2.3	Musicologie appliquée	30,5h		6
	EP2.3A	<i>Histoire et analyse de l'interprétation</i>	20	CM	
	EP2.3B	<i>Rédaction d'un article de recherche</i>	10,5	TD	
	UE2.4	Connaissance de l'environnement professionnel	20h		8
	EP2.4A	<i>Stage 150h</i>			
	EP2.4B	<i>Accompagnement à la rédaction du rapport de stage</i>	10h	TD	
	EP2.4C	<i>Regards sur l'actualité culturelle</i>	10h	TD	

Total M1 : 286h de cours + 150h de stage

	Code UE/EP	Intitulé	Volume heures		ECTS
S3			171h		30
	UE1.1	Pratiques musicales collectives	39h		10
	EP1.1A	Action artistique sur le terrain	12h	TD	
	EP1.1B	Atelier de pratique musicale	15h	TD	
	EP1.1C	Technique de conduite de groupes	12h	TD	
	UE1.2	Développement local et partenariat	57h		10
	EP1.2A	Etudes de cas : projets artistiques de territoire	20h	TD	
	EP1.2B	Suivi de création collective sur un territoire	7h	TD	
	EP1.2C	Politiques culturelles locales et médiations	20	TD	
	EP1.2D	Panorama des politiques culturelles européennes	10	TD	
	UE1.3	Connaissance de l'environnement professionnel	30h		4
	EP1.3A	Projet professionnel	10h	TD	
	EP1.3B	Environnement juridique des arts	10h	TD	
	EP1.3C	Regards sur l'actualité culturelle	10h	TD	
	UE1.4	Langue	20h		3
	EP1.4A	Anglais	20h	TD	
	UE1.5	Initiation à la recherche	25h		3
	EP1.5A	Module d'Ouverture Transversal et Innovant de Formation (MOTIF)	25h	TD	
	EP1.5B	Cycle de séminaires		TD	
S4			51,5h		30
	UE2.1	Développement local et partenariat	21h		10
	EP2.1A	Démarche de projet	21h	TD	
	UE2.2	Connaissance de l'environnement professionnel	20h		10
	EP2.2A	Insertion professionnelle	10h	TD	
	EP2.2B	Stage 300h			
	EP2.2C	Rédaction d'un rapport et soutenance de stage	10h	TD	
	UE2.3	Initiation à la recherche	10,5h		10
	EP2.3A	Rédaction d'un dossier de recherche	10,5h	TD	
	EP2.3B	Suivi de rédaction		TD	

Total M2 : 222,5 h de cours + 300h de stage

La formation suit le calendrier universitaire (se référer chaque année au calendrier de l'Université Lumière Lyon 2 pour connaître les périodes de vacances).

MASTER 1

La première année du parcours MAAPT favorise l'acquisition de solides connaissances théoriques tout en permettant une initiation concrète à la logique de projet et de co-construction, apports essentiels à la formation des artistes, des médiatrices ou médiateurs et des pédagogues.

Les 286h de cours sont réparties du mardi au vendredi entre septembre et avril. L'emploi du temps est adapté pour permettre aux étudiantes et étudiants volontaires de poursuivre leur 2ème année de DUMI en parallèle de la 1ère année de Master.

SEMESTRE 1

UE1.1 PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

EP1.1A Création collective - 21h

- Identifier les caractéristiques d'une œuvre musicale
- Pratiquer un instrument de musique
- Initier, porter, assumer un geste créatif
- Adapter le programme d'un tour de chant/d'un concert
- Définir les conditions d'un concert
- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

Une ou un artiste accompagne les étudiantes et étudiants dans l'élaboration d'un projet artistique à publics croisés en partenariat avec La Ferme du Vinatier, service culturel du Centre Hospitalier Le Vinatier.

Une restitution publique est prévue dans le cadre du festival Noël au Balcon de La Ferme du Vinatier

Les étudiantes et étudiants de l'année N préparent le projet des étudiantes et étudiants de l'année N+1 dans le cadre du cours « Projet artistique et développement local » du S2 après avoir eux-mêmes vécu le projet en S1.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.1B Présence scénique - 6h

- Initier, porter, assumer un geste créatif
- Partager une démarche artistique avec un public : transmettre sa démarche artistique
- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

Une comédienne ou un comédien propose une pratique permettant aux étudiantes et étudiants de développer leur présence scénique.

Modalité de contrôle des connaissances : validation par une présence assidue

EP1.1C Pratique vocale collective – 12h

- Identifier les caractéristiques d'une œuvre musicale
- Interpréter une œuvre musicale
- Pratiquer un instrument de musique

Une cheffe ou un chef de chœur amènera les étudiantes et étudiants à cultiver leur voix par l'appropriation d'un répertoire polyphonique diversifié.

Ce cours est mutualisé avec le DUMI : deux promotions sont réunies.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE1.2 ANALYSE D'UN TERRITOIRE

EP1.2A Suivi enquête de territoire

EP1.2B Méthodologie enquête de territoire – 20h

- Identifier les politiques culturelles territoriales et leur articulation avec d'autres politiques menées par l'Etat ou les Collectivités
- Recenser les données sur le territoire (spécificités culturelles, centre d'intérêt...) et déterminer les axes d'intervention socioculturelle
- Conceptualiser, problématiser la relation à un territoire
- Analyser et prendre en compte les enjeux politiques, sociaux et économiques d'un projet musical
- Construire l'objet et la problématique de recherche
- Dérouler le protocole adapté
- Analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs
- Communication des résultats sous diverses formes rédigées (rapports, notes de synthèse, articles)
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Une chargée ou un chargé de développement culturel sur un territoire, conduira les étudiantes et étudiants à répertorier les différentes ressources, à comprendre le rôle, les fonctions des acteurs du développement culturel local ainsi que les interactions existantes sur différents types de territoires : quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), territoire menant une dynamique de charte de coopération culturelle, zone rurale...

Modalité de contrôle des connaissances : rendu d'un dossier écrit

UE1.3 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

EP1.3A Panorama des institutions et des politiques culturelles française – 21h

- Identifier les principales institutions dans le domaine musical [et plus largement culturel] et savoir se positionner dans cet environnement
- Identifier les politiques culturelles territoriales et leur articulation avec d'autres politiques menées par l'Etat ou les Collectivités

Une directrice ou un directeur d'institution culturelle, une représentante ou un représentant de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'une ou un membre de l'équipe permanente du CFMI initieront, à tour de rôle, les étudiantes et étudiants à la connaissance du paysage culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes, aux politiques culturelles de l'Etat et aux enjeux de l'Education Artistique et Culturelle.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.3B Environnement juridique des arts et de la musique 15h

- Constituer et présenter un dossier de demande de financement
- Identifier les principales institutions dans le domaine musical (et plus largement culturel) et savoir se positionner dans cet environnement
- Identifier les politiques culturelles territoriales et leur articulation avec d'autres politiques menées par l'Etat ou les Collectivités

Une administratrice ou un administrateur de spectacle vivant conduira les étudiantes et étudiants à prendre en compte les aspects juridiques et financiers dans l'élaboration d'un projet artistique de territoire.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.3C Regards sur l'actualité culturelle – 10h

- Identifier les sujets d'actualités dans la presse et les médias nationaux et locaux, spécialisées et généralistes
- Identifier les différents supports et ressources pour approfondir les sujets
- Travailler en petit groupe de manière coopérative
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Restituer les résultats des recherches en créant une revue de presse, un podcast ou en organisant un world café...

L'organisation de rencontres au fil du semestre, avec des professionnelles et professionnels (tables rondes, présentation d'un service culturel, du programme Culture & Santé...) seront proposées aux étudiantes et étudiants.

Modalité de contrôle des connaissances : validation par une présence assidue

UE1.4 LANGUE

EP1.4A Anglais – 20h

- Savoir communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit en Anglais.
- Exercices et mises en situation pratiques en lien avec la réalité professionnelle des métiers de la musique (développement du vocabulaire spécifique...).
- *Ce cours est mutualisé avec le Master 2 MAAPT : deux promotions sont réunies.*

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE1.5 RENFORT EN MUSICOLOGIE

EP1.5A CM d'histoire de la musique – 22h

- Identifier les caractéristiques d'une œuvre musicale
- Définir des ressources pédagogiques
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale

Les étudiantes et étudiants **non titulaires** d'une Licence de Musicologie doivent se mettre à niveau en s'inscrivant dans un CM au choix parmi l'offre de cours de la Licence 2.

Les étudiantes et étudiants titulaires d'une Licence de Musicologie (quelle que soit l'Université où elle a été obtenue) sont dispensés de cette UE.

Ce cours est mutualisé avec la Licence 2 Musicologie (campus Rachais) : deux promotions sont réunies.

Modalité de contrôle des connaissances : validation par une présence assidue

SEMESTRE 2

UE2.1 PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

EP2.1A Transmission par la pratique – 21h

- Interpréter une œuvre musicale
- Pratiquer un instrument de musique
- Gérer l'encadrement d'un ensemble instrumental ou vocal
- Initier, porter, assumer un geste créatif
- Adapter le programme d'un tour de chant/d'un concert
- Animer des activités culturelles et artistiques
- Partager une démarche artistique avec un public : transmettre sa démarche artistique
- Coordonner l'activité d'une équipe pédagogique

Une ou un spécialiste de la transmission de la musique accompagnera les étudiantes et étudiants dans l'élaboration d'un dispositif permettant à un public néophyte intergénérationnel de développer une pratique vocale/instrumentale spontanée.

Projet mutualisé avec le DUMI : deux promotions sont réunies.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP2.1B Le collectage au service d'un projet artistique – 15h

- Intervenir auprès d'un public d'amateurs [enfants, adolescents et adultes]
- Animer des activités culturelles et artistiques
- Partager une démarche artistique avec un public : transmettre sa démarche artistique
- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

Une ou un artiste spécialiste du collectage, aidera les étudiantes et étudiants à imaginer des pistes de mise en pratique de projets artistiques dans le cadre d'actions culturelles, tout en proposant une réflexion de fond sur les aspects culturels, éthiques, sociologiques et politiques au travers du collectage de paroles dans la création musicale et sonore.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE2.2 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAT

EP2.2A Projet artistique et développement local – 12h

- Définir les conditions d'un concert
- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Organiser un événement artistique ou culturel
- Constituer et présenter un dossier de demande de financement

La cheffe de projet de La Ferme du Vinatier, accompagnera les étudiantes et étudiants dans la préparation du projet artistique que vivront les étudiantes et étudiants de la promotion suivante au 1^{er} semestre.

Ce cours permet aux étudiantes et étudiants en double cursus DUMI/Master de valider un élément pédagogique (EP) optionnel en DUMI.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP2.2B Médiations sur les territoires – 9h

- Définir des ressources pédagogiques
- Intervenir auprès d'un public d'amateurs [enfants, adolescents et adultes]
- Animer des activités culturelles et artistiques
- Partager une démarche artistique avec un public : transmettre sa démarche artistique

Une professionnelle ou un professionnel de la médiation fera découvrir et comprendre aux étudiantes et étudiants le cadre institutionnel et opérationnel des professionnelles et professionnels de la médiation.

Ce cours permet aux étudiantes et étudiants en double cursus DUMI/Master de valider un élément pédagogique (EP) optionnel en DUMI.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP2.2C Politiques culturelles des territoires – 12h

- Identifier les principales institutions dans le domaine musical [et plus largement culturel] et savoir se positionner dans cet environnement
- Identifier les politiques culturelles territoriales et leur articulation avec d'autres politiques menées par l'Etat ou les Collectivités

Au travers d'un approfondissement de la connaissance des politiques culturelles des territoires, une coordinatrice ou un coordinateur de projets artistiques et culturels mettra particulièrement l'accent sur les questions du partenariat et de l'évaluation. L'enseignement sera composé d'apports théoriques et de rencontres de professionnelles et professionnels.

Ce cours permet aux étudiantes et étudiants en double cursus DUMI/Master de valider un élément pédagogique (EP) optionnel en DUMI.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP2.2D Ouvertures professionnelles – 20h

- Développer une réflexion sur les enjeux liés aux positionnements des artistes au sein de contextes multiples
- Comprendre l'importance de la prise en compte de la dimension culturelle dans tout projet artistique
- Développer une conscience critique des savoirs à l'interface de plusieurs domaines

Ces cours sont mutualisés avec le Master 1 parcours Musicologie Fondamentale et Appliquée (MFA) : deux promotions sont réunies.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE2.3 MUSICOLOGIE APPLIQUÉE

EP2.3A Histoire et analyse de l'interprétation – 21h

- Identifier les caractéristiques d'une œuvre musicale
- Définir des ressources pédagogiques
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale

Cours Magistral (CM) de Musicologie. Cours mutualisé avec le Master 1 parcours Musicologie Fondamentale et Appliquée (MFA) : deux promotions sont réunies.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle terminal (écrit sur table)

EP2.3B Rédaction d'un article de recherche – 10,5h

- Construire l'objet et la problématique de recherche
- Constituer une bibliographie adaptée à la problématique
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Présenter par écrit sous forme de plan détaillé l'ensemble de ces différents points

Une enseignante ou un enseignant de Musicologie dispense aux étudiantes et étudiants la méthodologie de la rédaction d'un article de recherche.

Cet exercice permet aux étudiantes et étudiants de préparer le sujet de leur dossier de recherche de Master 2.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE2.4 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

EP2.4A Stage

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

Un **stage d'une durée de 150h minimum** est à effectuer. Le lieu du stage est au libre choix de l'étudiante ou l'étudiant selon son projet professionnel. Quelques annonces sont relayées chaque année mais chacune et chacun a la responsabilité de trouver son propre stage.

Les étudiantes et étudiants en double cursus DUMI 2/Master 1 doivent faire valoir la note du projet pédagogique et celle de leur stage de DUMI pour valider cette UE. Elles/ils peuvent également effectuer un stage complémentaire, mais c'est bien un choix et non une obligation. Une **dispense de stage** peut être accordée sur présentation d'un justificatif d'une activité professionnelle en lien avec les contenus du Master MAAPT. Un rapport d'activités est à rendre en cas de dispense de stage.

EP2.4B Accompagnement à la rédaction du rapport de stage – 10h

- Dérouler le protocole adapté
- Analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs
- Communication des résultats sous diverses formes rédigées (rapports, notes de synthèse, articles)
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Diakha Sow, responsable du parcours MAAPT, accompagne la rédaction du rapport de stage et du rapport d'activités est à rendre en cas de dispense de stage.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu (rapport de stage/rapport d'activité + soutenance). Le stage est non noté, il est suivi ou non suivi.

EP2.4C Regards sur l'actualité culturelle – 10h

- Identifier les sujets d'actualités dans la presse et les médias nationaux, locaux, spécialisées et généralistes
- Identifier les différents supports et ressources pour approfondir les sujets
- Travailler en petit groupe de manière coopérative
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Restituer les résultats des recherches en créant une revue de presse, un podcast ou en organisant un world café...

L'organisation de rencontres au fil du semestre, avec des professionnelles et professionnels (tables rondes, présentation d'un service culturel, du programme Culture & Santé...) seront proposées aux étudiantes et étudiants.

Modalité de contrôle des connaissances : validation par une présence assidue

MASTER 2

Au cours de la seconde année, les étudiantes et étudiants sont amenés à inscrire leur action en complémentarité du travail d'autres actrices et acteurs d'un projet et à contribuer ainsi au développement artistique et culturel des territoires (notamment sous la forme d'une création collective sur un site et d'un stage individuel).

SEMESTRE 3

UE1.1 PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

EP1.1A Action artistique de terrain – 12h

- Identifier les caractéristiques d'une œuvre musicale
- Interpréter une œuvre musicale
- Pratiquer un instrument de musique
- Initier, porter, assumer un geste créatif

Une musicienne ou un musicien amènera les étudiantes et étudiants à mener une pratique de l'improvisation libre (travail sur l'écoute collective, le lâcher prise, l'intention musicale, le jeu, la posture, l'énergie, dispositifs d'expérimentation) sur instruments et dispositifs personnels, « maîtrisés » et autres corps sonores...

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.1B Atelier de pratique musicale – 15h

- Interpréter une œuvre musicale
- Pratiquer un instrument de musique
- Initier, porter, assumer un geste créatif

Cet enseignement est assuré par une ou un artiste différent chaque année.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.1C Technique de conduite de groupes – 12h

- Gérer l'encadrement d'un ensemble instrumental ou vocal
- Adapter le programme d'un tour de chant/d'un concert
- Intervenir auprès d'un public d'amateurs [enfants, adolescents et adultes]
- Animer des activités culturelles et artistiques

Le Soundpainting, la direction de chœur ou une autre pratique collective servira de base à l'artiste (selon son profil) qui accompagnera les étudiantes et étudiants dans une création collective.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE1.2 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAT

EP1.2A Etudes de cas : projets artistiques de territoire – 20h

- Animer des activités culturelles et artistiques
- Partager une démarche artistique avec un public : transmettre sa démarche artistique
- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Conceptualiser, problématiser la relation à un territoire

Une coordinatrice ou un coordinateur de projets artistiques et culturels proposera des études de cas sous forme de visites de terrain et rencontres avec des professionnelles et professionnels aux étudiantes et étudiants.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.2B Suivi de création collective sur un territoire – 7h

- Porter un projet artistique de création en s'appuyant sur une pratique collective et un croisement des disciplines artistiques
- S'approprier un répertoire, un esthétisme musical un courant musical
- Acquérir des réflexes professionnels de préparation d'une restitution publique (rétroplanning, fiche technique, note d'intention artistique, documents de communication...)
- S'investir individuellement dans un projet collectif de création

Les étudiantes et étudiants porteront librement, en petit groupe, un projet artistique de création destiné à un public identifié en s'appuyant sur une pratique collective et un croisement des disciplines artistiques. Les étudiantes et étudiants bénéficieront de l'expérience et l'accompagnement d'une/un artiste professionnel.

Ils ou elles seront amenées à organiser eux ou elles-mêmes les différentes phases du projet artistique, de la création à la diffusion (restitution publique en dehors du CFMI dans un lieu choisi par le groupe).

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.2C Politiques culturelles locales et médiations – 20h

- Organiser les rencontres, les échanges, lors d'expositions, de concerts, d'auditions... avec les intervenant.es du spectacle et les publics divers
- Identifier les principales institutions dans le domaine musical [et plus largement culturel] et savoir se positionner dans cet environnement
- Identifier les politiques culturelles territoriales et leur articulation avec d'autres politiques menées par l'Etat ou les Collectivités
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

Ce cours sera composé d'apports théoriques (histoire et analyse des politiques publiques) qui contribueront à alimenter la réflexion des étudiantes et étudiants sur la médiation. Des

analyses de textes empruntés à la littérature professionnelle et scientifique seront conduites en cours.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.2D Panorama des politiques culturelles européennes – 10h

- Identifier les politiques culturelles territoriales et leur articulation avec d'autres politiques menées par l'Etat ou les Collectivités territoriales
- Conceptualiser, problématiser la relation à un territoire
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

Ce cours introduira les logiques politiques et économiques qui guident l'action de l'Union Européenne en matière culturelle ; les étudiantes et étudiants découvriront les divers financements et les acteurs culturels européen au travers de projets sectoriels inspirants pour leurs propres projets.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE1.3 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

EP1.3A Projet professionnel – 10h

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

Une ou un chargé d'insertion professionnelle accompagnera les étudiantes et étudiants sur les points suivants :

- S'approprier la démarche de projet professionnel
- Identifier ses atouts et compétences
- Savoir parler de soi
- Savoir décrypter le marché de l'emploi
- Identifier les missions adaptées à son profil
- Développer son réseau professionnel

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.3B Environnement juridique des arts – 10h

- Constituer et présenter un dossier de demande de financement

L'administratrice ou l'administrateur de Spectacle Vivant en charge de ce cours au Semestre 2 renforcera ses apports en accompagnant les étudiantes et étudiants dans l'élaboration du budget d'un projet.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP1.3C Regards sur l'actualité culturelle – 10h

- Identifier les sujets d'actualités dans la presse et les médias nationaux et locaux, spécialisés et généralistes
- Identifier les différents supports et ressources pour approfondir les sujets
- Travailler en petit groupe de manière coopérative
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Restituer les résultats des recherches en créant une revue de presse, un podcast ou en organisant un world café...

Des rencontres au fil du semestre avec des professionnelles et professionnels (tables rondes, présentation d'un service culturel, du programme Culture & Santé...) seront proposées aux étudiantes et étudiants.

Modalité de contrôle des connaissances : validation par une présence assidue

UE1.4 LANGUE

EP1.4A Anglais – 20h

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

Le cours d'anglais s'appuie sur des exercices et mises en situation pratique en lien avec la réalité professionnelle des métiers de la musique (développement du vocabulaire spécifique...)

Ce cours est mutualisé avec le Master 1 MAAPT : deux promotions sont réunies.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE1.5 INITIATION À LA RECHERCHE

EP1.5A MOTIF (Module d'Ouverture Transversal et Innovant de Formation)

- Participer à des projets de recherche musicologiques collectifs

Un MOTIF (Module d'Ouverture Transversal et Innovant de Formation) au choix parmi la liste consultable sur le site de l'Université : <https://www.univ-lyon2.fr/les-motifs-un-programme-de-formation-transversal-en-master>

Ces modules sont transversaux à tous les Masters 2 de l'Université Lumière Lyon 2. Si l'étudiante ou l'étudiant n'obtient pas de place dans le module qu'il souhaitait, l'UE sera validée en suivant un cycle de séminaires (voir ci-dessous)

OU

EP1.5B Cycle de séminaires – 30h minimum

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines

Les séminaires/journées professionnelles suivies sont au libre choix de l'étudiante ou l'étudiant selon son parcours et son projet professionnel.

Diakha Sow, la responsable du parcours MAAPT, peut accompagner les étudiantes et étudiants dans l'identification des événements pertinents.

Modalité de contrôle des connaissances : validation par une présence assidue

SEMESTRE 4

UE2.1 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAT

EP2.1A Démarche de projet – 21h

- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Présenter un projet culturel de territoire à des acteurs locaux
- Constituer et présenter un dossier de demande de financement
- Comprendre les différentes réglementations juridiques nécessaires au montage des projets culturels
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Analyser et prendre en compte les enjeux politiques, sociaux et économiques d'un projet musical
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Évaluer un projet culturel et mesurer son impact sur le territoire

Ce cours, sous forme d'un exercice pratique, fait appel à toutes les connaissances et compétences développées par les étudiantes et étudiants au cours de la formation. Une ou un représentant d'une collectivité territoriale, une ou un responsable de projets culturels de territoire accompagnera les étudiantes et étudiants dans l'élaboration d'un projet fictif mais réaliste à dimension professionnelle.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

UE2.2 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

EP2.2A Insertion professionnelle – 10h

- Se préparer à la recherche d'emploi
- Mener une réflexion sur les cadres d'emplois et les stratégies facilitant l'accès à l'emploi

Une ou un chargé d'insertion professionnelle accompagnera de manière individuelle les étudiantes et étudiants à la réussite d'entretiens de recrutement :

- Profiler et perfectionner ses candidatures
- Maîtriser la méthodologie du CV et de la lettre de motivation
- Se préparer aux entretiens de recrutement

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu

EP2.2B Stage

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

Un **stage d'une durée de 300h minimum** est à effectuer. Le lieu du stage est au libre choix de l'étudiante ou de l'étudiant selon son projet professionnel. Quelques annonces sont relayées aux étudiantes et étudiants chaque année mais chacune et chacun a la responsabilité de trouver son propre stage.

Les professionnelles et professionnels en reprise d'études peuvent demander à être dispensés de stage en justifiant de l'activité professionnelle (en lien avec les contenus du Master MAAPT) maintenue durant l'année de Master 2.

Objectifs du stage :

- Comprendre les enjeux de l'action artistique et/ou culturelle s'inscrivant dans une démarche de transmission de la structure d'accueil
- Participer activement au projet de l'établissement sous différentes formes en fonction des spécificités du lieu de stage (médiation, action artistique, programmation...)
- Analyser les actions mises en œuvre au sein de la structure employeur
- Produire une réflexion documentée sur une thématique en lien avec le lieu de stage

EP2.2C Rédaction d'un rapport et soutenance de stage – 10h

- Présenter un projet à des acteurs locaux
- Recenser les données sur le territoire (spécificités culturelles, centre d'intérêt...) et déterminer les axes d'intervention socioculturelle
- Dérouler le protocole adapté
- Analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs
- Communication des résultats sous diverses formes rédigées (rapports, notes de synthèse, articles)
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Identifier, sélectionner et analyser avec un esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Diakha Sow, responsable du parcours MAAPT, accompagnera les étudiantes et étudiants dans la rédaction du rapport de stage/rapport d'activité ainsi qu'à la préparation de la soutenance.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle continu (rapport de stage/rapport d'activité + soutenance)

Le stage est non noté, il est suivi ou non suivi.

UE2.3 INITIATION À LA RECHERCHE

EP2.3A Rédaction d'un dossier de recherche – 10,5h

- Construire l'objet et la problématique de recherche
- Dérouler le protocole adapté
- Analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs
- Communication des résultats sous diverses formes rédigées (rapports, notes de synthèse, articles)
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

EP2.3B Suivi de rédaction

Une ou un enseignant de Musicologie accompagnera les étudiantes et étudiants dans la rédaction d'un dossier de recherche. Le sujet est au libre choix de l'étudiante ou l'étudiant.

Quelques exemples de sujets traités par des étudiantes et étudiants :

- *Les nouvelles lutheries numériques : quels bénéfices et quelles limites pour l'initiation à la pratique musicale ?*
- *L'éducation artistique et culturelle au sein du Réseau Rive gauche : un maillage territorial par les pratiques musicales.*
- *Musique et Culture queer : les chœurs LGBTQ+*
- *L'art lyrique en milieu rural : enjeux sociaux, culturels et esthétiques*

Modalité de contrôle des connaissances : dossier écrit

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Le règlement général de scolarité 2022-2027 est consultable sur le site internet de l'Université Lumière Lyon 2. Il a été adopté par la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Conformément à ce règlement, les UE et les semestres du parcours MAAPT sont compensables entre eux pour le calcul de la moyenne annuelle. Attention toutefois, l'UE « Analyse d'un territoire » en Master 1 ainsi que les UE « Développement local et partenariat » et « Initiation à la recherche » en Master 2 nécessitent l'obtention d'une note seuil égale ou supérieure à 10 pour valider l'année.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 2022-2027 pour chaque unité d'enseignement (UE) sont en cours de validation.

Les modalités détaillées d'évaluation pour chaque élément pédagogique (EP) seront conçues par les chargées et chargés de cours en étroite collaboration avec **Diakha Sow**, la responsable du parcours MAAPT.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Un emploi du temps spécifique au parcours MAAPT est remis aux étudiantes et étudiants en début d'année. Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'absence d'enseignante ou enseignant ou d'un changement de salle.

Cet emploi du temps respecte le cadrage du calendrier universitaire général disponible chaque année sur le site internet de l'Université Lumière Lyon 2.

CONTACTS

Diakha Sow

Responsable du parcours MAAPT

diakha.sow@univ-lyon2.fr

04.87.76.28.52

06.21.70.29.17

Clémentine Bertrand

Gestionnaire de scolarité

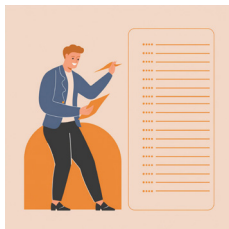
clementine.bertrand@univ-lyon2.fr

04.72.98.28.50

L'assiduité aux cours est obligatoire !

Toute absence ou retard doivent être justifiés aux responsables de formation et au secrétariat avec un justificatif.

Vous devez **émarger les feuilles de présences** apportées à chaque cours par les intervenants : elles sont ensuite centralisées à l'accueil pour le suivi.



Le CFMI est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 19h45 (sauf cas spécifiques).

Les jours fériés et vacances suivent le calendrier de l'Université Lumière Lyon 2.

A l'hôpital, on **recycle** uniquement le papier et le carton. Pour le verre, un container est disposé face à l'arrêt de tram Essarts/Iris.

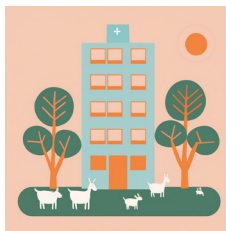


C'est pas Versailles ici !

Pensez à éteindre les lumières, les ordinateurs et à fermer les portes pour garder la chaleur à l'intérieur.

La **salle informatique est en accès libre** !
Merci d'éteindre tous les ordinateurs, écrans, claviers MIDI... après utilisation.

Le foyer est à votre disposition pour manger :
prenez en soin et nettoyez-le !
La cafétéria du Vinatier et le resto U de Rockefeller sont également accessibles.



Nous sommes sur le site d'un hôpital : il faut respecter les patients et le personnel soignant ! Pas de photo, vidéo, cigarette, bruit etc... près des unités de soins.

L'hôpital du Vinatier, bien que fermé au public, reste un lieu ouvert et le CFMI ne fait pas exception : **faites attention à vos affaires**, des vols peuvent survenir !



L'emprunt du matériel doit faire l'objet d'une demande au régisseur et ne peut se faire que dans le cadre des activités liées au CFMI !

N'hésitez pas à demander le fonctionnement du matériel !

RÈGLES DE VIE DU CFMI

La **régie et le studio** sont systématiquement fermés à clé et tous les appareils doivent être éteints et rangés !



Le **centre de documentation** est en accès libre et les règles d'emprunts sont communiquées en début d'année par la/ le documentaliste, qui se tient à disposition pour toute aide ou recherche !

Le **WIFI** est disponible dans tous les bâtiments avec vos identifiants et mot de passe de l'Université !



Le **disque dur « étudiant »** est à votre disposition depuis les ordinateurs : vous pouvez y retrouver de nombreuses ressources et y déposer de nouvelles !